

Le Comité régional,

Ayant examiné le vingt et unième rapport annuel du Directeur régional;¹

1. NOTE avec satisfaction la manière dont le programme a été conçu et exécuté pendant la période considérée;
2. FELICITE le Directeur régional et son personnel pour l'oeuvre qu'ils ont accomplie et le compte rendu clair et concis qu'ils ont établi sur les activités bénéficiant de l'aide de l'OMS dans la Région.

Troisième séance, 22 septembre 1971

¹Document WPR/RC22/3 et Corr.1